

LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE (TPU)

L'instauration de la TPU s'est accompagnée d'une obligation d'harmonisation des taux sur une période que le Conseil Communautaire a fixé dès l'origine à 12 ans. Le taux unique adopté s'établit à 10,32 %.

Le produit total collecté de cette taxe est versé à la Communauté.

La Communauté en retourne ensuite une part aux communes, correspondant au produit perçu par chacune d'entre elles l'année précédant la création de la CC (pour 11 communes) ou l'adhésion (2 communes), minoré du montant des charges qu'elles ont transférées. Il s'agit là d'une obligation légale.

Par voie de conséquence, toute modification dans l'assiette de cet impôt est importante :

- une minoration constitue un appauvrissement de la Communauté, puisqu'elle devra – sauf mise en œuvre d'un dispositif de mutualisation de perte – puiser dans ses ressources pour répondre à son obligation
- une augmentation participe à doter la communauté de moyens financiers nouveaux.

Au-delà de ce constat, il ne faut pas perdre de vue que le montant de la DGF s'indexe aussi sur le poids de la TP par rapport à l'imposition « ménage » sur le territoire communautaire...

LES BASES DE LA TP

Evolution des bases
2003-2008

Communes	bases 2003	bases 2004	bases 2005	bases 2006	bases 2007	bases 2008
Auvers St Georges	626 800 €	803 641 €	729 141 €	446 119 €	479 768 €	579 643 €
Boissy le Cutté		679 900 €	394 081 €	401 173 €	429 262 €	649 728 €
Bouray sur Juine	1 013 000 €	746 263 €	787 404 €	804 088 €	795 300 €	1 006 390 €
Chamarande	508 600 €	733 434 €	643 368 €	366 805 €	497 414 €	543 856 €
Chauffour les Etréchy	152 300 €	147 745 €	140 761 €	148 694 €	139 622 €	138 675 €
Etréchy	4 421 000 €	4 570 033 €	4 819 293 €	5 234 508 €	5 238 320 €	5 573 064 €
Janville sur Juine	410 300 €	456 970 €	470 593 €	472 699 €	457 106 €	443 669 €
Mauchamps	1 102 000 €	1 190 509 €	1 090 988 €	968 992 €	972 815 €	1 001 476 €
St Sulpice de Favières		78 300 €	87 154 €	98 740 €	87 547 €	103 065 €
Souty la Briche	12 900 €	12 802 €	15 965 €	17 492 €	18 733 €	24 576 €
Torfou	13 300 €	12 869 €	13 290 €	12 583 €	16 844 €	14 241 €
Villeconin	96 700 €	141 580 €	129 604 €	139 644 €	154 194 €	147 603 €
Villeneuve sur Auvers	247 800 €	284 706 €	281 079 €	318 353 €	329 895 €	369 557 €
	8 404 700 €	9 858 752 €	9 602 721 €	9 429 890 €	9 616 820 €	10 595 543 €

d'où un produit ...

Année	2004	2005	2006	2007	2008
Produit de TP	939 409,00 €	1 030 504,00 €	1 013 954,00 €	1 038 532,00 €	1 093 538,00 €

Conformément à la Charte de Fonctionnement, l'accroissement des bases de la Taxe Professionnelle doit être réparti entre la commune qui en est à l'origine et la Communauté. Ce partage dans l'effort du développement économique se fait par le biais de l'attribution d'une Dotation de Solidarité.

Elle est calculée aujourd'hui à partir du constat d'un accroissement des bases de 2003 (2004 pour les communes de Boissy le Cutté et St Sulpice de Favières) augmenté de 10%.

En contrepartie, toute diminution de bases entraîne une diminution de produit fiscal que la Commune concernée devra recouvrer avant de pouvoir prétendre à cette Dotation.

Cette règle a permis d'attribuer une Dotation de Solidarité en 2008 comme suit :

- Chamarande : 8.418,00 €
- Etréchy : 26.768,00 €
- St Sulpice : 1.142,00 €
- Souzy : 1.064,00 €
- Villeconin : 1.585,00 €
- Villeneuve : 2.533,00 €

LA GESTION DES ORDURES MENAGERES ET LA T.E.O.M.

Le transfert de la compétence « Ordures Ménagères » à la Communauté en 2007 a eu pour effets :

- de substituer la Communauté aux communes adhérentes au sein des différents Syndicats Intercommunaux de collecte et/ ou de traitement
- de lui confier
 - o l'organisation de la collecte pour les communes n'appartenant pas à un syndicat de collecte,
 - o la fixation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, dans les différentes communes.

Compensé en totalité par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le coût du service n'a pas d'impact financier négatif sur les finances de la Communauté. Au contraire, ce transfert de compétence, augmentant le coefficient d'intégration fiscale, a permis une bonification substantielle de la D.G.F.

La « physionomie » actuelle du service peut donc se décliner comme ceci (voir schéma en Annexe):

Représentation-substitution au sein des Syndicats de Collecte

- SIRCOM de la Ferté Alais pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers
- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin
- SEDRE pour la commune de Chamarande

Représentation-substitution au sein des Syndicats de Traitement

- SIREDOM pour les communes d'Auvers St Georges, Boissy le Cutté, Bouray sur Juine, Chamarande, Etréchy, Janville sur Juine, Torfou et Villeneuve sur Auvers
- SICTOM du Hurepoix pour les communes de Mauchamps, St Sulpice de Favières, Souzy la Briche et Villeconin

Maîtrise d'Ouvrage directe pour la Collecte

- pour les communes d'Etréchy et Chauffour les Etréchy

Cette relative « dispersion » de l'organisation se traduit également, pour l'instant, par une assez forte hétérogénéité des paramètres techniques du service : récipients de collecte, fréquences, type de service pour les encombrants ou les déchets verts, service rendu aux entreprises génératrices de déchets assimilés...

En pratique, sur le plan budgétaire et fiscal :

1/ les syndicats nous font connaître la participation financière attendue de chacune de leurs communes en début d'année, elle représente le produit attendu de la T.E.O.M.,

2/ pour Etréchy et Chauffour les Etréchy, c'est la C.C. elle-même qui en réalise le calcul en fonction des prévisions de tonnages sur ces 2 communes.

3/ le produit attendu de T.E.O.M. est ensuite rapporté aux bases fiscales, propres à chaque commune (et communiquées par les services de l'Etat), pour en déduire les taux communaux de TEOM.

Les modes de détermination du produit attendu varient selon les Syndicats :

- le SIRCOM de la Ferté Alais n'effectue pas de pesée identifiant les tonnages par commune. Il établit donc, à partir de ses charges totales, un coût par habitant identique pour toutes ses communes (les différences apparentes de taux de TEOM pour ces communes ne sont liées qu'à des différences inverses de bases fiscales).
- le SICTOM du Hurepoix a validé une harmonisation des taux sur 3 ans, dont le terme est fixé en 2009.
- Le SEDRE sollicite le coût « réel » du service par commune (échantillonnage de pesées).

A noter que le SICTOM et le SIRCOM ont institué une Redevance Spéciale qui fait payer aux entreprises publiques et privées importantes (au-delà d'un certain volume de bac) le véritable coût d'enlèvement de leur déchets. Cette mesure est une obligation légale depuis la Loi de 1992 sur l'élimination des déchets...peu appliquée à travers le territoire national.

Les différents Syndicats appellent les fonds auprès de la Communauté par 1/12èmes. Pour Etréchy et Chauffour, un règlement direct est effectué auprès du titulaire du marché de collecte et pour le traitement.

Les taux 2008 se sont déclinés comme suit :

Tableau n°1

Communes	Population recensement	Produit attendu 2008	Bases 2008	Bases/hab recens.	Taux 2008	Coût 2008 /hab recen
Auvers St Georges	1065	104 561,70 €	1 302 676	1 223,17	8,03%	98 € 18
Boissy le Cutté	1201	117 914,18 €	866 065	721,12	13,61%	
Bouray sur Juine	1879	184 480,22 €	1 496 773	796,58	12,33%	
Janville sur Juine	1873	183 891,14 €	1 528 684	816,16	12,03%	
Torfoeu	248	24 348,64 €	185 455	747,80	13,13%	
Villeneuve sur Auvers	600	58 098,00 €	488 329	813,88	11,90%	90 € 06
Chamarande	1026	92 402,00 €	756 562	737,39	12,21%	

Etréchy	6104	582 325,00 €	7 754 460	1 270,39	7,51%	94 € 71 119 € 93 (moyenne)
Chauffour	120	7 175,00 €	95 572	796,43	7,51%	
Mauchamps	275	64 906,80 €	649 495	2 361,80	9,99%	
St Sulpice de Favières	317	39 920,64 €	403 464	1 272,75	9,89%	
Souzy la Briche	437	25 348,64 €	253 204	579,41	9,96%	
Villeconin	641	70 227,56 €	707 827	1 104,25	9,92%	

Le produit total de la taxe perçue en 2008 s'est ainsi établi à 1.562.837 €, pour un coût total du service de 1.560.994.84 €. Un versement d'Eco-Emballages de 45.945.75 € (pour Etréchy¹) est aussi à enregistrer en 2008, correspondant aux aides de cet exercice 2008 mais aussi de reliquats de 2007. Ce décalage par rapport aux années civiles rend la détermination du retour d'Eco-Emballages difficile.

Quelle que soit l'entité en charge de la détermination de ces produits, il faut souligner la nécessité absolue d'un juste chiffrage (donc une bonne estimation préalable des tonnages de l'année qui s'amorce) en amont de la fixation du taux. Toute dérive survenant après la délibération fiscale obligerait, en effet, la Communauté à prélever les sommes supplémentaires sur ses fonds propres, non compensés par la T.E.O.M. déjà votée...

Comparaison des coûts de traitement² :

Les communes de la C.C. «entre Juine et Renarde» appartenant à 2 grands ensembles intercommunaux, pour ce qui est du traitement de leurs déchets. (SIREDOM d'une part et SICTOM/SITREVA d'autre part), il est intéressant de comparer leurs coûts de traitement respectifs en 2008.

Tableau n°2

Déchets concernés	Prix traitement H.T. en €/tonne en 2008	
	SIREDOM	SICTOM / SITREVA
Ordures ménagères résiduelles	78,18	80.32 à 111.46 selon apport direct à l'usine ou transfert
Verre	6,24	17.26
Papiers	63,28	84.51
Emballages	271,72	353,33 à 393.19 selon apport direct à l'usine ou transfert
Encombrants	115,47	127.66
Déchets verts	46.12	31,93

On constate qu'hormis les déchets végétaux, où c'est l'inverse, les coûts actuels sont sensiblement plus élevés au SITREVA qu'au SIREDOM.

¹ Chaque syndicat de collecte perçoit aussi des soutiens d'Eco Emballages, qui interviennent en déduction de leurs charges pour les calculs évoqués plus haut.

² Dans l'état actuel des données obtenues des différents syndicats, la comparaison des coûts de collecte n'est hélas pas réalisable cette année...

Productions de déchets constatées :

Cette compétence étant récente, encore largement « déléguée » et de manière « éparse » comme on peut le voir, la C.C. ne dispose pas encore de toutes les données techniques pour en assurer un suivi étroit et synthétique sur son territoire.

Le tableau ci-dessous établit néanmoins un état et une comparaison partiels et indicatifs (ne disposant pour 2008 que des données d'Etréchy/Chauffour, du SIRCOM et du SICTOM) des productions de déchets ramenées à l'habitant.

Tableau n°3

Déchets concernés	Poids /Habitant (base pop 2006)			
	communes du SIRCOM	Etréchy et Chauffour	communes du SICTOM Hurepoix	commune du SEDRE
Ordures Ménagères Résiduelles	250,13	290,11	248,9	
Emballages	67,22	71,41	86,35	
Papiers				
Verre				
Encombrants	20,87	18,43	14,1	
Déchets verts	83,08	80,14	76,72	
TOTAL	421,30kg	460,09 kg	426,07 kg	

Nb : pour le SIRCOM et le SICTOM les données sont des moyennes sur chacun de ces syndicats ; les poids réels pour nos propres communes sont sans doute différents, en plus ou en moins ; s'agissant, par ailleurs, de déchets ménagers et assimilés, l'existence d'un tissu commercial et artisanal + ou - important change également le poids ramené à l'habitant.

En comparaison des chiffres régionaux (base 2007- source ORDIF), notre territoire produit:

- moins de déchets totaux (492 kg/hab en moyenne en Ile de France et > 500 sur la totalité du SIREDOM),
- moins d'O.M.R. (335 kg/hab en moyenne en Ile de France),
- davantage de déchets végétaux (38 kg/hab/an en moyenne en Ile de France – c'est un constat commun à toute l'Essonne),
- et collecte séparément plus de recyclables (56 kg/hab/an en moyenne en Ile de France).

ANNEXE

Communes	Opérateur de collecte	compétence Déchets Ménagers et Assimilés	E.P.C.I. organisant la collecte	E.P.C.I. organisant le traitement
Auvers St Georges	S.A.E.R.	« entre Juine & Renarde »		SIREDOM
Boissy le Cutté				
Bouray sur Juine				
Janville				
Torfou				
Villeneuve sur Auvers				
Chamarande	E.S.D.			
Etréchy	E.S.	« entre Juine & Renarde »	« entre Juine & Renarde »	contrat d'élimination avec l'entreprise de collecte
Chauffour les Etréchy				
Mauchamps	COVED			SIREVA
Souzy la Briche				
St Sulpice de Favières				
Villeconin				

Commentaires prospectifs: fin 2010, ce schéma se trouvera amplement simplifié par la disparition du SIRCOM, dont les 6 communes rejoindront donc Etréchy et Chauffour sous l'égide exclusive de la C.C. : Chamarande envisage de les suivre en quittant le SEDRE.

BILAN DE L'ACTIVITE ACCUEIL PERISCOLAIRE – CENTRE DE LOISIRS.

Le Service Enfance Jeunesse totalise 1319 familles inscrites au 31 décembre 2008. 13 158 (12 310 en 2007) journées/enfants (J/E) ont été réalisées sur les accueils de loisirs de Boissy, Vrigneaux, Schuman, soit une moyenne de 118.45 J/E par jour d'ouverture.

Tableau comparatif des effectifs en journées/enfants des mercredis par centre et par année

Centres	2005			2006			2007			2008		
	-6	+6	total									
Schuman		1721	1721		1905	1905		2171	2171		2482	2482
Boissy	432	444	876	494	711	1205	490	770	1260	464	665	1129
Vrigneaux	1057		1057	1333		1333	1594		1594	1711		1711
Total	1489	2165	3654	1827	2616	4443	2084	2941	5025	2175	3147	5322

La stagnation des effectifs constatée l'an passé sur le centre de Boissy s'est transformée en 2008 par une baisse de 10% sur les mercredis, surtout sur la tranche d'âge des plus de six ans (- 15%). Pourtant le nombre total de journées/enfants sur les centres entre 2007 et 2008 a augmenté de 6%, grâce à une hausse conjuguée des effectifs de Vrigneaux (+ 7%) et de Schuman (+ 14%).

Entre 2005 et 2008, on note une hausse de 46% des effectifs des centres toutes tranches d'âge confondues.

Tableau comparatif des effectifs cumulés des vacances scolaires par centre en journée/enfant entre 2006 et 2008

Centres	2006		2007		2008	
	effectif	moy.enf.jour	effectif	moy.enf.jour	effectif	moy.enf.jour
Schuman	2918	39.43	2928	41.24	3052	42.4
Vrigneaux	2409	32.50	2825	38.20	2879	41.1
Boissy	1617	23.10	1532	20.43	1905	25.4
Total	6944	85.90	7285	97.12	7836	104.5

A l'inverse « des mercredis », le centre de Boissy connaît une augmentation significative sur la période des vacances scolaires (+ 24%) entre 2007 et 2008, tandis que les effectifs de Vrigneaux et de Schuman ont tendance à se stabiliser. De ce fait, l'augmentation annuelle n'est que de 8%.

Quant au Centre « l'île aux enfants », géré par la commune de Lardy, il a accueilli plus d'enfants de Bouray et de Janville en 2008 qu'en 2007 (voir le tableau ci-dessous), même si les chiffres restent en dessous de 2006. Il faut noter l'augmentation croissante des enfants habitant Janville sur ce Centre. 59% des enfants de Bouray et Janville accueillis sur Lardy sont des enfants d'âge primaire.

Tableau comparatif des places utilisées par Bouray et Janville sur le centre de Lardy entre 2006, 2007 et 2008 (voir détail sur le tableau des effectifs réels Lardy 2008)

Villes	2006		2007		2008	
	effectif	moy.places.jour	effectif	moy.places.jour	effectif	Moy.enf.jour
Bouray	1789	16.88	1445	13.08	1495	13.47
Janville	809	7.63	963	8.71	1165	10.50
Total	2995	24.48	2408	21.79	2660	23.96

Un aspect essentiel de la création de la Communauté de Communes avait été de permettre l'accès à tous les habitants aux centres de loisirs. Au regard du tableau ci-dessous, toutes les villes comptabilisent des enfants dans la fréquentation des centres de loisirs.

Tableau comparatif de la fréquentation globale des centres de loisirs communautaires par ville en journée/enfant (J/E) entre 2006, 2007, 2008

villes	Auvers	Chamarande	Chaufour	Mauchamps	St-Sulpice	Souzy	Torfou	Villeconin	Villeneuve
J/E 2006	674	630	86	191	0	174	58	437	143
J/E 2007	847	907	141	231	102	362	113	694	242
J/E 2008	900	1169	134	285	212	142	75	811	343

Les enfants d'Etréchy et de Boissy fréquentent majoritairement les centres intercommunaux avec respectivement 5608 J/E et 2530 J/E. 3% des effectifs des centres sur l'année représentent les familles extérieures à la Communauté de Communes (512 J/E).

Tous les quotients familiaux sont également présents au sein des structures d'accueil.

Tableau des ratios nombre d'enfants inscrits/ journées/enfants par quotient familial

quotient	inscrits	part	Nbre de J/E	ratio
T6	1781	59%	7128	4
T5	348	12%	1673	4.81
T4	274	9%	1425	5.20
T3	237	8%	1665	6.98
T2	182	6%	973	5.65
T1	201	7%	1984	9.87

Le tableau ci-dessus indique dans la colonne « ratio » le nombre (en moyenne) de jours utilisés par quotient en « journée centre de loisirs » : une famille en quotient 4 utilise en moyenne 5 jours de centre dans une année.

On remarque que les « familles T1 », huit fois moins nombreuses que les familles « T6 », vont deux fois plus aux centres. Certes la « famille T1 » paye un tarif quatre fois moins élevé qu'une « famille T6 » qui dispose de revenus annuels deux fois plus élevés.

A) LES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Les années antérieures, l'ensemble des accueils périscolaires étaient évoqués sous l'intitulé de ce chapitre. Or, depuis 2007, le Ministère de la Jeunesse et des Sports reconnaît l'existence des garderies non déclarables, à l'inverse des accueils périscolaires, comme un mode de garde obligatoirement sans animation. C'est la raison pour laquelle seront distingués désormais les accueils déclarés (Boissy-Vrigneaux-Schuman) des garderies (Auvers-Chamarande-Bouray-Janville-Villeconin-Villeneuve).

Tableau comparatif des moyennes enfants/jours sur les accueils post et préscolaire entre 2005, 2006, 2007, 2008

année	Matin				Soir			
	2005	2006	2007	2008	2005	2006	2007	2008
Boissy	11.36	17	21.15	23.39	13.58	16.15	23.23	24.26
Vrigneaux	22.74	22.21	24.63	29.26	49.67	56.82	58.02	60.94
Schuman	20	17.75	18.20	20.64	37.92	41.09	41.35	41.82